

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 019-10049/21/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Travaux d'assainissement 2021/2025"

MET 21/18980/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

L'opération générique « Travaux d'assainissement 2021/2025 » permet d'engager des travaux non inclus dans la délégation de service public pour répondre aux besoins urgents et non programmés en matière d'assainissement.

Ces travaux nécessaires pour garantir l'évolution optimale et la maintenance des réseaux d'assainissement sont réalisés afin de lutter contre la pollution en milieu naturel et de réaliser des économies d'eau.

Ces travaux consistent à des extensions, dilatations, renouvellements en tranchées ou par gainage, des déviations et des améliorations sur les réseaux d'eaux usées du Territoire Marseille-Provence.

L'opération d'investissement n°2021101700 relative aux travaux d'assainissement 2021/2025 sur les communes du Conseil de Territoire Marseille-Provence, d'un montant de 27 000 000€ HT inscrite au budget annexe de l'assainissement, et enregistrée dans l'autorisation de programme 211111AS du programme 11 Assainissement, a été affectée par délibération TCM 014-9351/20/CM du 17 décembre 2020.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 27 millions euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « Contrat Métropolitain – Fiche A14 »	13.89 %	3 750 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	83.11 %	23 250 000 euros
TOTAL	100 %	27 000 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TCM 014-9351/20/CM du 17 décembre 2020 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération 2021101700 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 1^{er} juin 2021.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation de l'opération suivante « Travaux d'assainissement 2021/2025 ».
- Qu'il convient d'effectuer des demandes de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière pour la réalisation de cette opération.

Délibère

Article 1:

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2:

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à réaliser cette opération sur le réseau d'assainissement (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement. Elle s'engage également à mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Article 3:

Un programme de chantiers à réaliser soumis à subvention est défini pour chaque exercice budgétaire. Pour l'exercice 2021, la microprogrammation prévue est listée dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

Article 4:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget annexe de l'assainissement 2021 et suivant du Conseil de Territoire Marseille-Provence. Code opération père : 2021101704. Code opération fils : 2021101701 à 2021101718.

La recette correspondante est constatée en section d'investissement sur le budget annexe de l'assainissement 2021 et suivants du Conseil de Territoire Marseille-Provence - Nature 13111 - Sous politique F110 – Code gestionnaire 3DEAAT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT